

## DÉLIBÉRATION N° 2023 – 72 DU 21 DÉCEMBRE 2023

### **OBJET :** **FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2024**

Membres	23
Présents	19
Représentés	4
Absents	0
Votants	23
Exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstentions	0
CP	7.10

Le vingt et un décembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal à la Mairie de NEXON, sous la présidence de Monsieur Fabrice GERVILLE-REACHE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2023

**Présents :** Sandra BATISSOU, Claude BEAUPUY, Christian BETHOULE, Michel BONNET, Marie-Claude BORAU LAVAI., Jean-Christophe CARPE, Vincent DARDIDHAC, Stéphanie DEFORGE, Dominique GARRAUD, Fabrice GERVILLE-REACHE, Philippe HOCHART, Louis JAVERLIAT, Floriane LANTERNAT, Jean LE GOFF, Laurent MADEHORS, Valérie REMBLIER, Marie-Pierre ROSER, Catherine ROUSSEAU-CANCE, Nicolas THEILLOMAS.

**Pouvoirs :** Guy DEFAYE à Marie-Pierre ROSER, Pamela FOUGERAS à Philippe HOCHART, Catherine HULEU à Valérie REMBLIER, Valérie LACORRE à Christian BETHOULE,

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Catherine ROUSSEAU-CANCE ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour accomplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

-=-=-=-=-

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer les tarifs de différentes prestations de service communales pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**DÉCIDE** d'appliquer les tarifs ci-dessous indiqués pour l'année 2024

#### Locations des logements et des garages

Tous les loyers de la commune seront réévalués, chaque année, selon les termes de chaque bail en cours.

#### LOCATION JOURNALIÈRE DE LA SALLE GEORGES MÉLIÈS

Il est précisé que les réservations de la salle doivent être faites à l'avance dans un délai de 6 mois maximum et pas au-delà.

Libellé	2024
<b>Associations ou sociétés locales</b>	
Associations ou sociétés locales avec entrées payantes <b>(avec une gratuité par année civile)</b>	100 €
Associations, sociétés locales, manifestation en faveur des écoles ou à caractère social sans entrées payantes	Gratuit
Conférences, réunions politiques, philanthropiques, religieuses ou syndicales	100 €
Associations ou organisations extérieures à la Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus <b>(limité à 2 utilisations annuelles)</b>	500 €
Associations ou organisations de la Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus	200 €
Nettoyage de la salle par le personnel communal	120 €
Défaut de tri sélectif	50 €
Associations, sociétés locales, manifestation en faveur des écoles ou à caractère social sans entrées payantes	
Associations ou sociétés locales avec entrées payantes <b>(avec une gratuité par année civile)</b>	200 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/12/2023

Application agréée E leqalit (com)

<b>Tarifs de remboursement en cas de casse ou de détérioration des couverts</b>	
Verre à eau	1.00 €
Verre à vin, chope	1.00 €
Cuillère à soupe	1.00 €
Cuillère à café	0.70 €
Fourchette	1.00 €
Couteau	2.00 €
Broc	1.50 €
Louche	3.20 €
Soupière	11.00 €
Fourchette à service	3.20 €
Cuillère à ragoût	3.20 €
Plat ovale	6.50 €
Plat à gratin	7.50 €
Corbeille à pain	5.20 €
Salière, poivrière	1.00 €
Ramasse couverts	8.00 €
Assiette plate et creuse	1.70 €
Assiette à dessert	1.40 €
Tasse et sous-tasse à café	1.20 €
<b>Tarifs de location de mobilier</b>	
La chaise (avec un minimum de perception de 15 €)	0.50 €
La table avec les bancs ou les chaises (l'ensemble avec minimum de perception 15 €)	4 €

Fait à NEXON, le 26 décembre 2023

La Secrétaire de séance



Catherine ROUSSEAU-CANCE

Le Maire,  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué  
**V. LAGORRIE**



Fabrice GERVILLE-REACHE

Affiché le : **27 DEC. 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 27/12/2023

Application agréée E-lequille.com